



Apporter un soutien
aux aidants

Quelles aides pour la
rénovation du patrimoine?

Il y a 70 ans... La libération
de Wasselonne

Wasselonne Magazine municipal d'informations INFOS



**Meilleurs
vœux 2015**

EVENEMENTS EN IMAGES

Un début d'hiver clément permet un avancement du chantier du complexe sportif conforme aux prévisions



Spectacle Charlie et la Chocolaterie à l'Espace Saint-Laurent, les 18 et 19 octobre 2014



Commemoration de l'armistice, 11 novembre 2014



Commemoration du 70ème anniversaire de la Libération de Wasselonne, le 23 novembre 2014



Cérémonie des vœux, le 4 janvier 2015



Noël au Château les 6 et 7 décembre 2014



Remise du titre de Maire Honoraire à Joseph Ostermann, Maire de Wasselonne de 1977 à 2014

Moment de recueillement en mémoire des victimes au lendemain de l'attentat contre Charlie Hebdo, le 8 janvier 2015



Sommaire

- Vie de la Commune** p. 4-5
 - Service population
 - Select'om
- Urbanisme** p. 6
 - Droits à construire
- Economie** p. 7
 - Chocolaterie Egly
 - Hommage
- Du côté des écoles** p. 8
- Solidarité** p. 9
 - Nos aînés à la fête !
 - Soutien aux aidants
 - Restos du Cœur
- Habitat** p. 10-11
 - Aides à la rénovation du patrimoine
- Associations** p. 12
 - Messti des Filous 2014
 - Sportifs méritants
 - Hommage
- Environnement** p. 13
 - Opération Station Verte
 - Arbre de naissance
- Etat civil 2014** p. 14
- Histoire** p. 17
 - La libération de Wasselonne
- Calendrier des manifestations** p. 14
- Espace d'expression** p. 19
- Informations utiles** p. 20

Chères Wasselonnaises, chers Wasselonnais,

Au moment où j'écris ces lignes, notre pays a été meurtri et endeuillé par les ignobles et sanglants attentats terroristes perpétrés dans les locaux du journal Charlie Hebdo et en région parisienne. En 3 jours, 17 personnes ont perdu la vie. Le dimanche 11 janvier, plus de 4 millions de personnes en France et des milliers de par le monde sont descendues dans la rue, dans un esprit de recueillement et de dignité, pour marquer leur refus de l'obscurantisme et manifester l'unité nationale face à la barbarie. Tous ces citoyens debout et unis donnent l'image d'une nation déterminée qui restera gravée dans nos mémoires.

C'est encore la période des vœux et dans ce climat pesant, la tâche n'est pas aisée. Malgré tout, je tiens, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, à vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de solidarité et à vous souhaiter une belle année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle ainsi que dans votre vie professionnelle, associative, culturelle ou sportive. En 2015, ayons la force de croire en nos rêves, en nos envies. Nous donnerons à nos projets encore plus de nous-mêmes pour construire un futur meilleur.



Michèle Eschlimann
Maire de Wasselonne

Nos projets pour Wasselonne sont nombreux mais nous devons faire des choix. En effet, nous sommes dans un contexte budgétaire contraint et la crise nous impose une gestion toujours plus rigoureuse de nos dépenses. Avec des dotations de l'Etat en diminution, les années à venir seront difficiles pour toutes les collectivités. Dans ce domaine, nous nous devons donc d'être exemplaires.

Pour terminer, j'aimerais vous faire partager un poème de Jacques Brel que j'apprécie particulièrement :

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer, et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite des passions.

Je vous souhaite des silences.

Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de résister à l'enlisement, à l'indifférence, aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite surtout d'être vous. »

Bonne lecture. Cordialement.

Nous contacter

Vous souhaitez faire part aux élus de remarques ou observations destinées à améliorer la vie dans notre cité ? Pour ce faire, vous pouvez envoyer un courrier en mairie, ou un courriel à communication@wasselonne.org N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées afin que nous puissions vous répondre...

Vie de la Commune

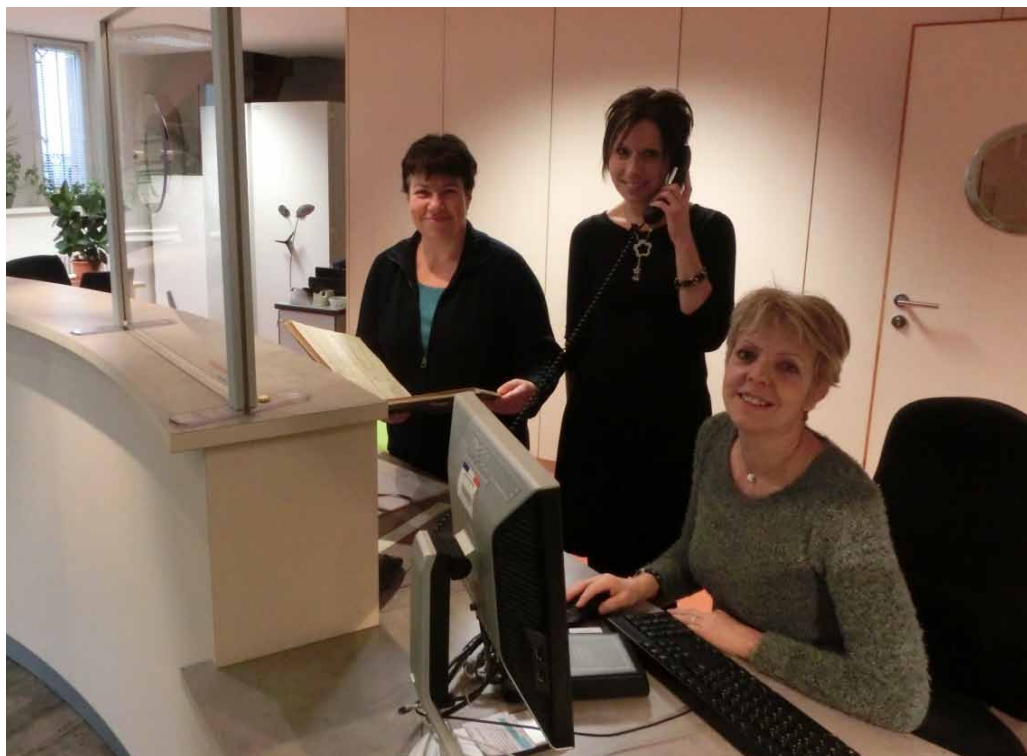
Au service de la population

Après les serres municipales dans le précédent numéro de Wasselonne Infos, poursuite de la présentation de l'organisation de la ville avec le service population.

Situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, le service population est composé de Géraldine Hetzel, responsable, Christiane Reinbold et Roseline Klein. Il constitue souvent le premier contact des usagers avec la mairie, dont il assure l'accueil physique et téléphonique.

Le service population enregistre les demandes de cartes d'identité, de passeports et d'attestations d'accueil des étrangers. Il tient à jour la liste électorale et s'occupe de l'organisation matérielle des élections. Ce service est aussi le témoin des événements heureux ou malheureux de la vie: reconnaissances d'enfants, mariages, décès, gestion des cimetières, délivrance et copie d'actes d'état civil... Il suit le recensement militaire pour les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans et, tous les 5 ans, organise avec l'INSEE le recensement de la population.

Il assure aussi le secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale, oriente les demandes de logements sociaux. Il gère le planning d'occupation des salles communales et leurs contrats de location. Il instruit enfin des demandes d'autorisation très variées: débits



temporaires de boissons, demandes en matière de vente réglementée, licences diverses, droits de stationnement, taxis... Et assiste ainsi au quotidien les Wasselonnais dans bon nombre de leurs démarches administratives.

Contact:

Le service population est ouvert le matin du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h00 à 17h00.

Septembre 2014.



FORFAIT 4G - GESTION DE COMPTE - PAIEMENT SANS CONTACT

**VOTRE BANQUE EST DÉJÀ
DANS VOTRE MOBILE,
CHOISISSEZ VOTRE MOBILE
DANS VOTRE BANQUE.**

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS,
ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL PAYS DE LA MOSSIG
24, PLACE DU MARCHÉ - 67310 WASELONNE

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,5 millions de clients-sociétaires.

Calendrier des collectes 2015

WASSELONNE

Jour de collecte des ordures ménagères

→ Mardi



Collecte Sélective

- 30 janvier 2015 • 29 mai 2015 • 25 septembre 2015
- 27 février 2015 • 26 juin 2015 • 23 octobre 2015
- 27 mars 2015 • 24 juillet 2015 • 27 novembre 2015
- 24 avril 2015 • 28 août 2015 • 19 décembre 2015 (sam)



Collecte des objets encombrants réutilisables

Pour une collecte gratuite à domicile, contactez EMMAÜS au 0800 600 215*

*N° vert gratuit depuis un poste fixe



Remplacement des jours fériés pour la collecte des ordures ménagères

Fête Nationale 14 juillet 2015

→ vendredi 17 juillet 2015



Adresses des conteneurs

- Route Industrielle (Match)
- Rue Berlioz
- Route de Romanswiller (camping)
- Rue des Usines
- Allée des Platanes
- Rue de Cosswiller
- Route de Romanswiller (Coop)
- Route du Hohengoeft (déchèterie)

Consignes de tri

■ LES BRIQUES EN CARTON

Briques de lait, de jus de fruits, de crème fraîche...

■ L'ACIER ET L'ALUMINIUM

Boîtes de conserve, canettes, emballages en aluminium, boîtes de lait maternisé...

■ LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

Bouteilles d'eau, produits de toilette, produits d'entretien...

■ LE VERRE

Verres d'emballages ayant contenu des produits alimentaires, cosmétiques ou parfums : bouteilles, flacons creux...

■ LES PAPIERS

Revue, magazines, papiers de bureau, enveloppes, courriers, boîtes de céréales, emballages de yaourts, colis...



Accès à votre déchèterie

Nous vous rappelons que **depuis le 1er septembre 2014**, il faut être en possession d'un badge pour accéder aux déchèteries du Select'om. Nous vous informons par ailleurs que dorénavant, **2 passages par jour** à la déchèterie sont autorisés, toujours **dans la limite de 24 passages gratuits par an**.

Votre déchèterie :

Rue de Hohengoeft - 67310 WASSELONNE

Tél. 03 88 87 49 17

Horaires et jours d'ouverture :

Mercredi et samedi hiver : de 9h à 12h et de 14h à 17h

été : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Le changement de saison se fait avec le changement d'heure

■ Particuliers

■ Entreprises

■ Professionnels

■ Prévoyance, Santé

■ Epargne

KAYSER
ASSURANCES

Particuliers - Entreprises - Professionnels - Prévoyance - Epargne

www.kayser-courtage.fr

31 rue du Général De Gaulle
67310 Wasselonne

Tél : **03 88 50 25 24**

assurances@kayser-courtage.fr

N° ORIAS : 08044735 - Siret : 38172665200039

Urbanisme

Droits à construire

Les constructions, démolitions ou modifications des aspects extérieurs des bâtiments sont soumises à autorisation. Selon la nature de ces travaux, il convient de déposer soit un permis de construire, soit un permis de démolir, soit une déclaration préalable.

Le dossier est alors instruit par le Service Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) puis signé par le maire ou son adjoint. L'instruction est réalisée conformément aux réglementations en vigueur, en particulier le code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et, pour les constructions situées en zone inondable, le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI).

Si le projet est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques, le dossier est transmis à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour avis. Vous trouverez ci-contre les limites de ce périmètre.

Le PLU complet de la commune est disponible sur le site internet de la ville : www.wasselonne.fr

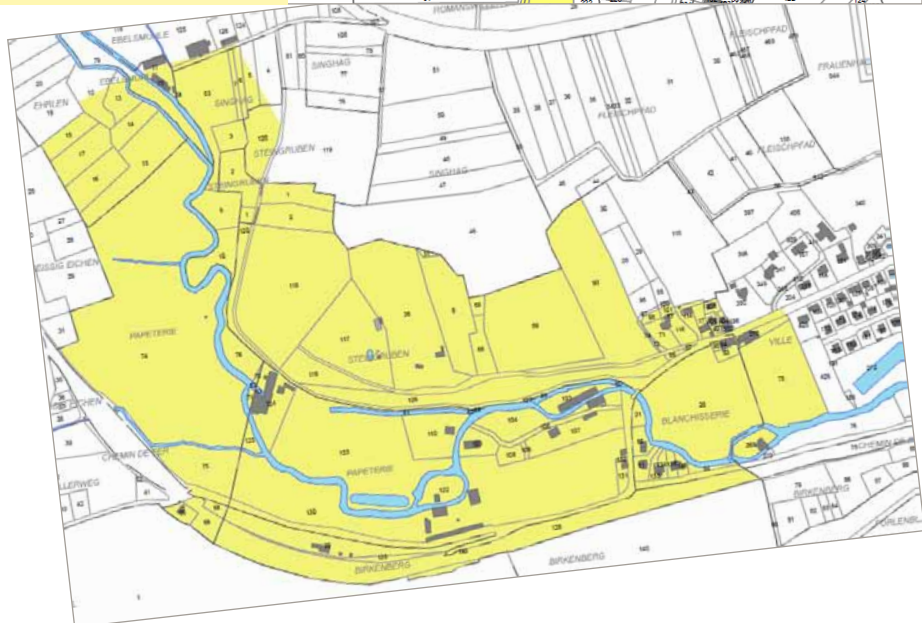
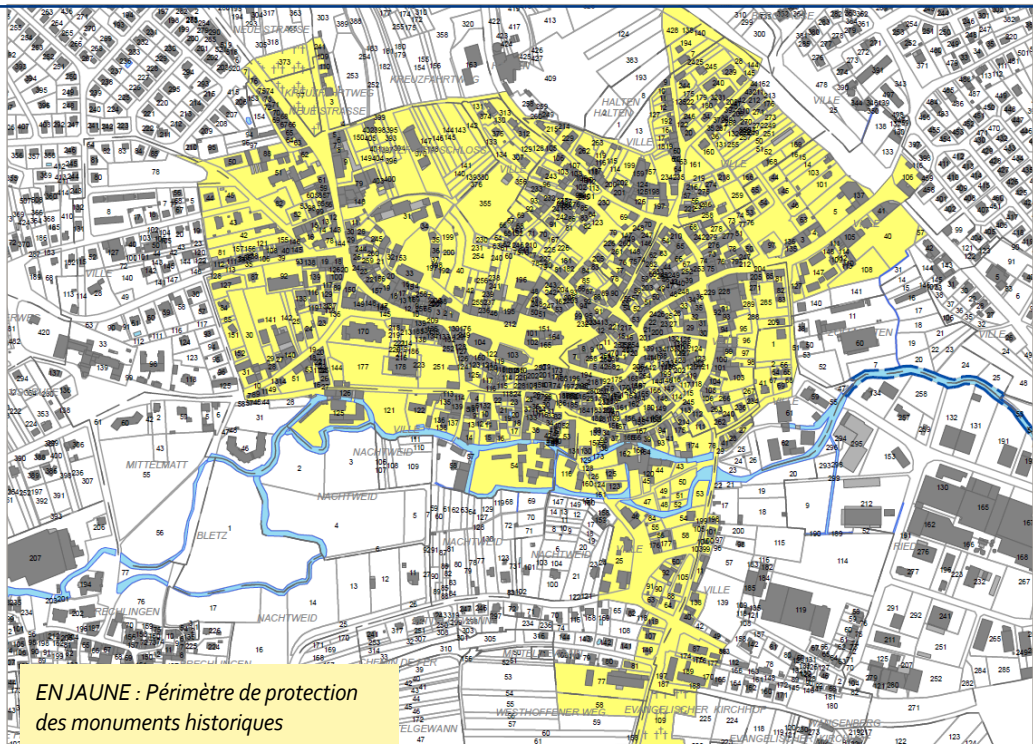
Permis de construire ou déclaration préalable ?

Non soumis à autorisation :

- constructions de moins de 5 m² dont la hauteur est inférieure à 12 m, à condition de ne pas être en secteur ABF. Elles doivent cependant respecter les réglementations du PLU et de la zone inondable ;
- ravalements de façade hors secteur ABF en conformité avec le règlement du PLU.

Soumis à déclaration préalable :

- construction d'une surface comprise entre 5 et 20 m² ;
- piscine dont la surface est inférieure à 100 m² et dont la hauteur est inférieure à 1,80 m ;
- changement de destination d'un bâtiment existant ;
- travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant ;



- extension inférieure à 40 m² d'un bâtiment existant sans porter la surface totale au-delà de 170 m² ;
- clôtures.

Soumis à permis de construire :

- construction dont la surface est supérieure à 20 m² ;
- extension de construction existante

qui n'entre pas dans le champ de la déclaration préalable ;

- piscine de plus de 100 m².

Le service urbanisme est à votre disposition pour tout renseignement concernant ces demandes. *Formulaires téléchargeables sur le site www.vosdroits.service-public.fr ou à retirer en mairie.*



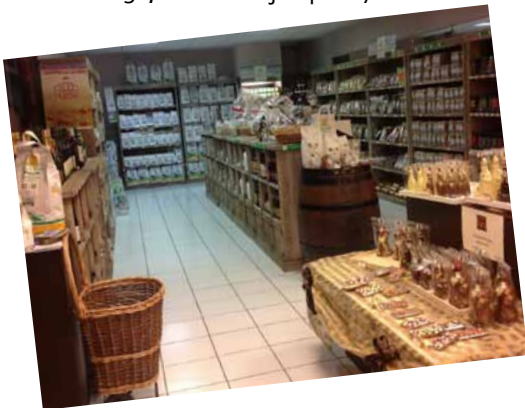
CONTRÔLE TECHNIQUE COXAM
67310 WASELONNE
☎ 03 88 87 44 55

Du chocolat pour ici et pour ailleurs

Fondée en 1973, la chocolaterie Egly a installé son atelier dans le Parc d'Activités Economiques Communautaire des Coteaux de la Mossig. Elle y produit du chocolat artisanal dessiné à la main, pur beurre de cacao, avec des spécialités de moulages, de bonbons de chocolat (pralinés) et des dragées.

La chocolaterie a été reprise en septembre 2014 par le groupe Moulin des Moines (produits bio) qui compte déjà en son sein des sociétés comme Celtic (eau minérale) et Boehli (bretzels). Une orientation de la production vers le bio est envisagée. Aujourd'hui, l'entreprise emploie 20 salariés répartis entre l'atelier et la boutique située tout en bas de la rue du Général de Gaulle.

Désormais, la boutique propose les produits des autres sociétés du groupe Moulin des Moines. Située au 2 rue du Général de Gaulle à Wasselonne (tel: 03 88 87 22 17), elle est ouverte du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30, le samedi jusqu'à 17h.



En dehors de la vente directe effectuée à Wasselonne, les chocolats sont destinés en France à des professionnels (boulangers, pâtisseries, grossistes) et à l'international principalement pour l'hôtellerie haut de gamme en Angleterre et à Dubaï. L'objectif de la société est de trouver de nouveaux débouchés de l'autre côté du Rhin, en recrutant un

Signature de la convention export ©CMA - F4o



VRP en Allemagne. C'est ainsi que s'est déroulée le 21 novembre 2014, dans les locaux de la chocolaterie, la signature d'une convention export avec la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace. Ces deux organismes proposent en effet un service sur mesure aux entreprises artisanales qui, à l'instar de la chocolaterie Egly, souhaitent se développer à l'export.

Signature de la convention export

A l'occasion de la signature de la convention export, Edouard Meckert, qui dirige le groupe Moulin des Moines,

a accueilli plusieurs personnalités des sphères politique et économique parmi lesquelles François Loos, Vice-Président de la Région Alsace et ancien Ministre délégué au Commerce extérieur, Freddy Zimmermann, Conseiller Général, Daniel Acker, Président de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig, Michèle Eschlimann, Maire de Wasselonne, Jean-Louis Hoerlé, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace et Bernard Stalter, Président de la Chambre de Métiers d'Alsace.



HOMMAGE

Cathy Massing, gérante de la parfumerie « L'Harmonie des Senteurs » située rue du Général de Gaulle à Wasselonne, nous a quittés prématurément le 3 décembre 2014.

Elle était une commerçante active et dynamique, à qui le développement et le maintien des commerces de proximité du centre-ville de Wasselonne tenaient à cœur. Elle n'avait pas hésité à rejoindre le groupe des membres fondateurs de l'association ASCA (association des commerçants, artisans et indépendants de Wasselonne) et était très active au sein du comité.

La ville de Wasselonne s'associe à la peine de ses proches et leur présente ses très sincères condoléances.

Du côté des écoles

Classes transplantées...

La première semaine de décembre, trois classes de l'école Paul Fort (CM2 de Mme Merckel, CLIS de Mme Grusenmeyer et CM1 de Mme Mertz) ont vécu une expérience inoubliable au centre des Genévriers à Plaine. Le séjour était axé sur les activités extérieures (course d'orientation, vélo, parcours de santé, etc.), les activités de création (pyrogravure), et pour les CM2 sur l'escalade et la découverte des métiers du bois (historique et explications).

Malgré une météo peu clémente, les organisateurs ont réussi à proposer aux enfants des journées variées, ludiques et enrichissantes. De retour «d'expédition» et après un temps de repos bien mérité pour tout le monde, les soirées se finissaient dans la bonne humeur (casino, mime, jeux musicaux, boum).

En fin de semaine, les enfants sont rentrés : certains la larme à l'œil, nostalgiques, mais



tous la tête pleine d'images, de souvenirs, de connaissances, d'amitiés nouvelles ou renforcées. C'est aussi ce qui attend la classe de CE2 de Mme Renard qui se

rendra au centre Alter Ego à Muckenbach du 15 au 19 juin prochains.

... et autres moments magiques et de partage

Le 18 décembre, les enfants de la classe de CE1 de Mme Haeffele et de la CLIS ont égayé la maison de retraite de Wasselonne par des chants qui ont ravi les pensionnaires.

Les enfants de la section bilingue ont assisté à une séance de cinéma à Saverne dans le cadre du festival Augenblick : le 19 novembre pour les CE1/CE2/CM1 et le 28 novembre pour les CP et les maternelles.

En fin d'année, les CP/CE1 /CLIS ont été émerveillés par le spectacle de marionnettes «Pour une pierre fabuleuse».



Création
Conception
Aménagement
Plantation
Entretien
Nettoyage
Taille/élagage
Déneigement


pierre WAGNER
ESPACES VERTS

Tél : 03 88 87 09 98 - Fax : 03 88 87 26 93
4 rue Artisanale - 67310 Wasselonne
secretariat@pierrewagner-paysagiste.com
www.pierrewagner-paysagiste.com

Nos aînés à la fête !

Comme chaque année en décembre s'est déroulée la fête de Noël de nos aînés à la résidence René Hug et à l'EHPAD.

Mme le Maire, accompagnée de ses adjoints, du Christkindel et du Père Noël, a remis un cadeau gourmand à chaque pensionnaire de la part de la municipalité. L'orchestre MÜZIKE a interprété des airs de Noël pour le plus grand plaisir des résidents.



La fête de l'Âge d'Or a rassemblé les Wasselonnaises et Wasselonnais de 70 ans et plus le 18 janvier 2015 à l'Espace Saint-Laurent



Le repas, cette année, a été confectionné par le restaurant « A l'Etoile » et servi par des bénévoles et des membres du conseil municipal.

L'ambiance musicale était assurée par Rémy Gérard et son accordéon. Ce moment de partage, toujours très apprécié, permet aux nouveaux septuagénaires et aux habitués d'échanger et de passer un bon moment ensemble tout un après-midi.



Droit au répit

Première réunion de rencontre
Samedi 31 janvier 2015
de 9 h 30 à 11 h 30
puis RDV chaque dernier samedi du mois
à la salle Prévôtale de Wasselonne

> Pour en savoir plus : www.wasselonne.fr

Contacts : Mme Caquelin
Adjointe au maire en charge de la Solidarité
et projets intergénérationnels
Courriel : marlene.caquelin@wasselonne.org

Avec le soutien de

espas

ESPACE
ST-LOUIS
SENIORS

625 81111

www.wasselonne.fr

Aidants, nous vous soutenons !

Beaucoup de personnes connaissent aujourd'hui la difficulté de la prise en charge totale d'un proche, d'un enfant ou d'un parent dépendant.

Nous souhaitons vous soutenir, apporter des réponses à vos questions, vous permettre de souffler car vous avez droit au répit.

Nous vous invitons à nous rejoindre le dernier samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30 à la salle prévôtale, cour du Château à Wasselonne. Notre premier rendez-vous est fixé au 31 janvier 2015.

Autour d'un café, vous pourrez venir échanger avec d'autres personnes dans la même situation. Des solutions vous seront proposées. Vous aidez un proche... nous pensons à vous et souhaitons aussi vous aider.



Appel aux dons... de matériel informatique

Dans le cadre du soutien scolaire et de l'aide administrative qu'ils proposent, les Restos du Cœur récupèrent le matériel informatique, en particulier les ordinateurs, dont vous n'auriez plus l'utilité. Plutôt que de jeter, pensez à leur en faire don.

Adresse : 104, rue du Général de Gaulle à Wasselonne



Objectif : rénovation du patrimoine bâti

Le Conseil Municipal de Wasselonne a instauré le 15 septembre 2014 une exonération de taxe foncière pour les travaux d'économie d'énergie, qui entre en vigueur à compter de l'année 2015. En complément de ce dispositif, les particuliers qui réalisent des travaux dans leur logement peuvent bénéficier d'un large panel de coups de pouce financiers. Ces aides concernent, pour la plupart, aussi bien les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs, les logements individuels que les logements collectifs en copropriété. Voici un inventaire, le plus exhaustif possible, des aides existantes pour la réalisation de ce type de dépenses.

L'exonération de taxe foncière pour les travaux d'économie d'énergie

Le Conseil Municipal de Wasselonne a décidé, lors de sa séance du 15 septembre 2014, d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 5 ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Cette exonération concerne 100% de la part communale, qui correspond à environ un quart de la taxe foncière. Elle entre en application à partir de l'année 2015. Dans le département du Bas-Rhin, 7 autres communes ont instauré cette exonération, les plus importantes étant Haguenau et Illkirch-Graffenstaden.

Pour prétendre à l'exonération de la taxe foncière, il convient d'avoir effectué des dépenses d'équipement dans son logement datant d'avant 1989 ouvrant droit au crédit d'impôt pour la transition énergétique (les deux aides peuvent être cumulées). Les travaux éligibles doivent respecter les mêmes critères que pour l'obtention du crédit d'impôt, en référence à la dernière instruction fiscale en date (voir paragraphe sur le crédit d'impôt ci-après). Ces dépenses doivent être supérieures à un certain montant :

- soit 10 000€ par logement au cours de l'année précédant l'application de l'exonération ;
- soit 15 000€ par logement au cours des 3 années précédant l'application de l'exonération.

L'exonération court sur une durée de 5 ans. A l'issue de ces 5 ans, il faudra attendre 10 ans pour demander son renouvellement.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire adresse au Service des Impôts des Particuliers du Centre des Finances Publiques de Molsheim (adresse: SIP MOLSHEIM - 20 rue Gaston Romazzotti - CS 25165 - 67125 MOLSHEIM CEDEX / tél: 03 88 47 98 30), avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, un courrier

de demande d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties comportant tous les éléments d'identification des biens, dont la date d'achèvement des logements. Cette déclaration doit être accompagnée de tous les éléments justifiant de la nature des dépenses et de leur montant (factures).

Un crédit d'impôt sur le revenu plus souple

En 2015, le crédit d'impôt développement durable devient le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Un taux unique de 30% est instauré dès la première dépense pour les travaux de rénovation énergétique (isolation thermique, chaudière à condensation, production d'énergie renouvelable) réalisés entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2015, dans la limite d'une dépense de 8 000€ pour une personne seule et de 16 000€ pour un couple. Ce plafond s'apprécie sur une période de 5 années consécutives comprises entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2015. Il n'est plus nécessaire de réaliser un bouquet de travaux pour bénéficier de ce crédit d'impôt. Les équipements doivent par contre répondre à des caractéristiques techniques et de performance précises. Les travaux doivent aussi être réalisés par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE).

Pour obtenir ce crédit d'impôt sur le revenu, la démarche administrative est simple: il suffit de remplir la ligne adéquate sur sa déclaration de revenus et de conserver soigneusement la facture de l'entreprise ayant fourni les matériaux/équipements et réalisé les travaux.

La TVA réduite

Elle concerne les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements de plus de deux ans. Depuis le 1er janvier 2014, son taux est de 5,5% pour les travaux qui visent l'achat, la main d'œuvre et l'entretien des matériaux et équipements dont les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales répondent à ceux définis par le CITE. Les travaux d'amélioration des logements de plus de deux ans qui ne correspondent pas à ceux répondant aux critères du CITE demeurent soumis au taux réduit de 10%.

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Il s'agit d'un prêt sans intérêts destiné à payer des travaux aboutissant à une amélioration de la performance énergétique globale du bâtiment. L'éco-PTZ peut être cumulé pour les mêmes travaux avec le CITE, sous conditions de revenus. Le montant du prêt couvre l'intégralité des travaux d'économie d'énergie réalisés par un professionnel RGE, pour 20 000€ maximum à rembourser sur 10 ans pour un bouquet de 2 travaux, pour 30 000€ maximum à rembourser sur 15 ans pour un bouquet de 3 travaux et l'amélioration de la performance énergétique globale du bâtiment.

D'autres prêts existent pour financer des travaux d'amélioration énergétique: prêt sur le Livret développement durable, prêt épargne logement, prêt d'accession sociale (PAS), prêt à l'amélioration de l'habitat auprès de la Caisse d'Allocations Familiales...

Le prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat d'un logement ancien

Jusqu'à présent, le prêt à taux zéro (PTZ) était destiné à l'accession à la propriété d'un logement neuf. Depuis le 1er janvier 2015, 5 920 communes rurales, au nombre desquelles figure Wasselonne, sont éligibles au PTZ pour l'habitat ancien. Les communes de cette liste ont été sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché.

Cette ouverture du PTZ à l'habitat ancien permet de soutenir les ménages qui souhaitent se lancer dans un projet d'acquisition et de rénovation d'un logement ancien.

L'obtention du prêt est conditionnée à des travaux de rénovation ou d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût de l'opération, à réaliser dans un délai de 3 ans, et ne se limitant pas forcément aux travaux d'économie d'énergie. Les revenus du ménage ne doivent pas non plus dépasser un certain plafond déterminé selon la composition du ménage et la localisation du logement. Le montant du PTZ est aussi calculé en fonction de cette localisation.



Les aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'ANAH octroie des aides aux propriétaires, sous conditions, pour des travaux dans des logements de plus de 15 ans.

Pour les propriétaires occupants en dessous du plafond de ressources applicables, l'ANAH peut verser une aide correspondant à 35% ou 50% du montant des travaux et une prime forfaitaire majorée par le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du programme national « Habiter mieux » en cas de gain énergétique après travaux d'au moins 25%.

Pour les propriétaires bailleurs, les aides de l'ANAH peuvent être obtenues en contrepartie d'un conventionnement du logement qui plafonne le loyer et les ressources des locataires.

Le bureau d'études URBAM Conseil (tél : 03 29 64 45 16 / courriel : pig67@urbam.fr) a été spécialement missionné pour renseigner les propriétaires et les aider à constituer leur dossier.

Le programme « Je Rénove BBC »

Pour des travaux de rénovation BBC (bâtiment basse consommation) des maisons achevées avant le 1er mai 2005, la Région Alsace a mis en place le programme « Je Rénove BBC ». Les propriétaires doivent obligatoirement être accompagnés par un maître d'œuvre partenaire du programme qui instruit le dossier pour le compte du propriétaire. Le montant de l'aide peut s'élever jusqu'à 3 000€ pour la maîtrise d'œuvre et jusqu'à 10 000€ pour les travaux d'isolation et d'étanchéité à l'air.

A noter que 4 établissements bancaires (Crédit Agricole Alsace-Vosges, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel et CIC-Est) proposent désormais des offres de prêt « énergivie plus » permettant de

financer ces travaux à des conditions préférentielles cumulables avec l'éco-PTZ et les aides existantes.

La Région Alsace soutient aussi la transformation en logements de dépendances agricoles dans les corps de ferme ou de bâtiments d'activité artisanale.

Les subventions aux énergies renouvelables

La région Alsace soutient également le recours aux énergies renouvelables sous certaines conditions : solaire photovoltaïque, solaire thermique, bois-énergie (chaudière bois à alimentation automatique, poêle).

Les certificats d'économies d'énergie

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) permettent de matérialiser et de chiffrer les actions des fournisseurs d'énergie, de combustible et de carburant en faveur de l'optimisation énergétique. Ils se traduisent pour les particuliers et les entreprises par la possibilité d'obtenir une aide financière pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie (isolation, chauffage, énergies renouvelables). Parmi les acteurs locaux versant une prime pour ce type de travaux au titre des CEE peuvent être cités ES Energies Strasbourg, Leclerc, Total (liste non exhaustive).

Les subventions pour travaux de ravalement et de restauration des façades d'immeubles

La ville de Wasselonne subventionne les travaux de ravalement et de restauration des façades des immeubles construits avant 1945 sur tout le périmètre de la ville. Elle verse 3,1€/m² pour le crépissage, 2,3€/m² pour la peinture et 15% du coût de la réfection de

tous les éléments en pierre de taille. Cette subvention, plafonnée à 3 500€ par bâtiment, concerne les façades visibles depuis la rue et ne peut être versée que si les travaux sont réalisés par une entreprise.

Des aides du Conseil Général du Bas-Rhin pour ce type de travaux existent également, sous conditions de revenus.

Pour tout renseignement à ce sujet, s'adresser au guichet urbanisme de la mairie.

Se faire accompagner dans sa démarche

Avant de se lancer, il est possible de bénéficier d'une visite énergétique de sa maison par un bureau d'études référencé. Un rapport de visite énergétique sera remis au propriétaire dans lequel seront formulées les préconisations du professionnel. Le coût de cette visite est de 200€ pour le particulier, déduction faite de la participation de la Région et de l'ADEME.

Renseignements :

■ Espace Info Energie du Pays Bruche Mossig Piémont

1 rue Gambirinus - 67190 MUTZIG

tél : 03 88 97 39 69

Pour un conseil gratuit et indépendant, une permanence Info Energie est organisée par le Pays Bruche Mossig Piémont tous les deuxièmes lundis du mois, de 9h à 12h, en mairie de Wasselonne.

■ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin

fournit aussi des conseils gratuits concernant les projets de rénovation.

Contact : Gautier RIEGEL
architecte-conseil du CAUE

tél : 03 88 15 02 30

Associations

Des Filous heureux aux jeux !

Le 23 septembre 2014, le comité Wasselonne en Fête avait donné rendez-vous à la mairie aux 15 heureux gagnants du tirage au sort du Messti des Filous, afin de leur remettre leurs précieuses récompenses. Tous avaient participé, le dimanche 31 août, à la 7ème édition du Messti des Filous, sur le thème des contes, légendes et fables.

Au programme de cette journée familiale et festive, dans les rues animées de Wasselonne, les enfants avaient pu se défier au travers de 38 jeux proposés par les associations locales, s'émerveiller lors des représentations musicales et en prendre plein les mirettes au passage des artistes de rue.

En fin d'après-midi, les enfants ayant participé à au moins 10 jeux étaient inscrits à un tirage au sort. Les gagnants se sont tous vu remettre des entrées dans des parcs



Bravo aux heureux gagnants : Lina SARTORI, Tiffen SCHMITT, Jean-Axel OBERLE, Mathieu RAUEL, Margot LANG, Tom SCHMIDT, Laurent MULLER, Steven FISCHER, Anatole FISCHBACH, Jordane HEYLER, M. GOETZ, Bryan GOEPP, Noël HELIOT, Alexis RIUC et Gaétan WOOG. Et rendez-vous en août 2015, parole de Filous !

d'attractions, des parcs animaliers, des poneys clubs, des châteaux et des musées. Des bons d'achats dans les commerces de

Wasselonne ont également été offerts par Wasselonne en Fête aux trois premiers chanceux.

Des sportifs plus que méritants !



Parmi les associations lauréates, on note le MSW handball (58), le WOSB basket (21), le club d'échecs de la Mossig (5), le Cercle Saint-Laurent gymnastique (52), les Arts martiaux du Pays de la Mossig (26) et le Cercle Saint-Laurent tir (4). Sans oublier les 14 petits champions représentant l'école Paul-Fort au cross qui s'est déroulé à Wangenbourg-Engenthal en mai dernier.

Ce sont 180 sportifs et 5 bénévoles qui ont été récompensés pour leurs performances ou leur engagement au sein des associations. L'adjoint au maire chargé de la vie associative et culturelle, Didier Hellburg, souligne «On retrouve nos équipes et nos sportifs sur les podiums nationaux, régionaux et départementaux».

En guise de gratification, selon l'âge et la discipline, les méritants ont reçu des trophées ou des billets de cinéma.

Les 5 bénévoles se sont vu remettre une médaille ainsi qu'un diplôme de Lauréat de la FFMJS (Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif).

HOMMAGE

Paul Otter, alias Popol, s'est éteint le 26 novembre 2014 à l'âge de 50 ans. Originaire de Wasselonne, Popol était un artiste de rue bien connu avec son escargot géant. Directeur artistique et fondateur de l'association ZAZI située dans la zone du Ried, il a œuvré pour proposer à Wasselonne une offre culturelle alternative avec, entre autres, le festival La Rue Remue centré autour des arts de la rue et, en 2014, les Renc'Arts et Amus'Gueules sur le territoire de la Communauté de Communes. La ville de Wasselonne s'associe à la peine de ses proches et remercie Popol pour son engagement de chaque instant au service de la culture.



Photo Zoya Bassi

Plantons le décor !

Samedi 29 novembre 2014, les élus de Wasselonne se sont retrouvés au carrefour des rues de Romanswiller, du Canonnier Corré et de l'Hôpital pour planter un arbre.

Le choix de Wasselonne s'est porté sur un magnifique sapin du Colorado qui a aisément trouvé sa place grâce à la participation de chaque personne présente. Madame le Maire a été la première à s'atteler à la tâche. Un merci tout particulier aux agents des services techniques de la ville qui avaient préalablement préparé le terrain.

Cette action, initiée par les Stations Vertes, a pour but de compenser les émissions de CO₂ des touristes se rendant dans les communes labellisées « Station Verte ». Elle sera renouvelée chaque année aux environs de la Sainte Catherine, quand tout bois prend racine !

L'opération a ensuite été réitérée au camping des Huttes de Wangenbourg, Station Verte également, où des élus locaux ont procédé à la plantation d'un cerisier Burlat.

Après tous ces efforts, les pépiniéristes du jour se sont retrouvés autour du verre de l'amitié offert par la commune de Wangenbourg.

Une naissance, un arbre...

Inspirée par les traditions ancestrales qui veulent que l'on plante un arbre à la naissance d'un enfant, la Ville de Wasselonne a souhaité initier cette opération. Un arbre, qui portera le nom de l'enfant, sera planté, suivant le choix des parents, dans un lieu public ou un jardin privatif pour toute naissance ou adoption.

Ainsi, en mars 2015, la commune procédera à la plantation de 50 à 60 arbres pour les enfants nés en 2014.

L'opération sera renouvelée tous les ans.



Réalise vos structures en bois:

Abris, pergolas, terrasses, auvents, vérandas, appentis ...



MEWO-BOIS

37 P.A.E. des pins
67310 WASELONNE
Tél : 03.88.87.01.44



www.mewo-bois.fr



Naissances

4 janvier.....	BUDAK Maël	6 juillet.....	NOCK Hugo
7 janvier.....	HETZEL Luciano	8 juillet.....	NGWALA Eleanor
10 janvier.....	FIZAINE Harry	14 juillet.....	MICHEL Noélie
13 janvier.....	DISS Yoan	22 juillet.....	ROPP Loane
14 janvier.....	MUCKENSTURM Théo	31 juillet.....	GROSS Emilie
15 janvier.....	BARTHELEMY Elise	31 juillet.....	GROSS Louis
16 janvier.....	HIEGEL Agathe	13 août.....	KNOBLOCH Thibault
17 janvier.....	STEIN Romane	16 août.....	SCHMITT Julia
24 janvier.....	BASPINAR Sinem	19 août.....	DUBOIS Enyo
28 janvier.....	MARCELIN Laly	30 août.....	CHAUVEAU Max
30 janvier.....	KRUT Zoé	3 septembre.....	GOETZ Elia
10 février.....	SCHEFFKNECHT Thomas	6 septembre.....	ROECKEL Manon
19 février.....	FIEFFEL Lina	7 septembre.....	DEUTSCH Fabrice
27 février.....	GOELLER Eléna	23 septembre.....	BELBACHIR Anastasia
3 mars.....	FEHRENBACH Eloïse	26 septembre.....	PEDROLLO Thomas
10 mars.....	STEBLERT Mialy	28 septembre.....	MUCKENSTURM Edgar
16 mars.....	JACOB Léo	15 octobre.....	FELICE Ilyana
17 mars.....	ARNOULD BRAGHINI Gabin	26 octobre.....	CRUGUT Marius
26 mars.....	STEBLERT Hafaliana	29 octobre.....	RAMBOARISON Manuella
24 avril.....	HASELWANDER Wendy	31 octobre.....	FISCHER Prescilia
15 mai.....	BELTRAMELLI Mattéo	5 novembre.....	SCHAEFFER Elisa
20 mai.....	ANN Emile	9 novembre.....	DELEU Matahiapo
27 mai.....	WOEHREL Amalia	10 novembre.....	LANG Auxence
29 mai.....	BASPINAR Meliha	12 novembre.....	FONT Nathaël
30 mai.....	HULLAR Alexandre	17 novembre.....	DUPONT Louise
2 juin.....	LE GOFF Arthur	24 novembre.....	COMBLEZ Charline
3 juin.....	GRAF Théo	2 décembre.....	SCHNITZLER Solenn
12 juin.....	ASSELIN Eline	15 décembre.....	BERGEZ Elise
15 juin.....	GERBER Eloïse	28 décembre.....	URBAN Alicia
17 juin.....	ZINFOLLINO Lucie	27 décembre.....	JODAR Colyne
24 juin.....	ODANT Lyam		

Mariages

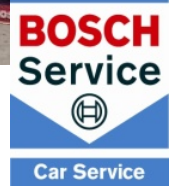
4 avril.....	ORIGAS Christian – SCHWEITZER Anne-Marie	12 juillet.....	PICARD Franck – BONIN Perrine
4 avril.....	RITTER Rémy - KLEIN Patricia	16 août.....	WEISS Sébastien – WEBER Christine
5 mai.....	WEISS Benoit – NIVASAPORN Sirilak	23 août.....	WOEHREL Jérémy – GEIST Valérie
10 mai.....	MARSON Albert – SOAVELO Nathalie	30 août.....	RUDY Yves – KUTS Kristina
23 mai.....	EDELBLUTH Jean – KEHREN Emilie	6 septembre.....	BLEYER Jean-François – PAUGET Nathalie
7 juin.....	BOULIER Benjamin – RICHERT Aurélie	13 septembre.....	HERRSCHER Patrick – SCHAEFFER Angèle
7 juin.....	SCHMIDT Vincent – PERROT Marie	18 octobre.....	MARCETEAU Cyril – LE CHARPENTIER Lucile
14 juin.....	RIPPELS Thierry – DENTLER Hélène	25 octobre.....	ROSIO Jean-Claude – LORN Phoeurk
28 juin.....	KLEIN Mathieu – KOLB Charlotte	30 octobre.....	FAGNERE André – CASPAR Astride
28 juin.....	MISTRETTA David - STAUT Aline	7 novembre.....	HETZEL Jean-Yves - EMS Laurence
12 juillet.....	WERNER Rémy – FUSS Jennifer		

Décès

3 janvier.....	HAGEN Auguste	28 juin.....	STOLL René
15 janvier.....	RUBERT veuve HETZEL Marie	28 juin.....	SPÄTH Christel
16 janvier.....	FINCK Marcel	4 juillet.....	BORNERT Jean Claude
16 janvier.....	SCHIESTEL veuve KUHN Bernadette	16 juillet.....	MATHIS René
22 juillet.....	WETTA Raymond	21 juillet.....	ECKERT Jean-Pierre
19 janvier.....	KLEMENTZ Emilie	31 juillet.....	FUCHSLOCH veuve SCHOEFFLER Marie Louise
1er février.....	SCHITTER Madeleine	1er août.....	DENNINGER veuve SIGRIST Annette
3 février.....	CHRISTMANN François	8 août.....	FICHT Jeanne
14 février.....	REYSER Jean Claude	8 septembre.....	DOCK Pierre
18 février.....	STOFFEL Marie-Thérèse	10 septembre.....	REYSZ veuve SCHAEFFER Yvette
28 février.....	MEHL épouse HOFFEL Marthe	22 septembre.....	LEIPPI veuve MAYER Erna
18 mars.....	RIES Emilie	28 septembre.....	ODANT Didier
23 mars.....	CHAUVAC veuve SCHNEIDER Paulette	14 octobre.....	MASSING Pierre
12 avril.....	UNGER épouse SIEGLER Ilona	27 octobre.....	HORNÉ René
14 avril.....	WEHR veuve MULLER Marie	31 octobre.....	MAJER Georges
23 avril.....	COMTE Jacques	26 novembre.....	OTTER Paul
23 avril.....	MASSON veuve HELLBOURG Gaby	30 novembre.....	HENDERSON John
5 mai.....	TREBES Guy	2 décembre.....	GARCIA-MIGUEL épouse DE PARLA NAVARRO Dolorès
13 mai.....	MULLER Paul	7 décembre.....	BRUCK veuve BAMBERGER Elise
26 mai.....	MEYER Antoine	8 décembre.....	BERNHARDT veuve HERRMANN Nicole
5 juin.....	MEYER Marie-Rose	11 décembre.....	STEIB épouse DER APRAHAMIAN Monique
10 juin.....	UNTRAU Alfred	13 décembre.....	KARCHER Jacques
17 juin.....	VOGLER Germaine	17 décembre.....	BRANDEL Raymond
20 juin.....	LOCH veuve NEUNER Irène		
25 juin.....	DANGELSER Alfred		



Véhicules neufs - occasions - réparation toutes marques



GARAGE KERN.multimarque.fr

37a rue de Cosswiller WASELONNE

03 88 87 01 92

Véhicules neufs jusqu'à -35%*

Plus de 40 véhicules d'occasion en stock! * conditions sur place

Responsable commercial

Fabien Kern

Tél. 06 84 51 51 82



AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE

VOTRE EXPERT COMPTABLE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS DE CRÉATION ET DE DÉVELOPPEMENT !

3 rue de la Gare - 67310 WASELONNE
Tél. : 03 88 64 70 23 - Fax : 09 55 72 28 01
www.mdaudit.fr

EXPERT COMPTABLE

- Conseil et Accompagnement
- Création d'entreprise
- Diagnostic financier et Comptes prévisionnels
- Préparation et Etablissement des comptes annuels
- Tableaux de bord
- Droit social

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Audit d'acquisition
- Audit légal
- Audit de fusion, scission



**maisons & jardins,
pour plus d'informations :**



wodling
Immobilier

Tél. 03 88 40 31 58
www.agence-immo-wodling.com

Votre projet bois !



Garages, carports, abris,
extension ossature bois, terrasses...



RENSEIGNEZ-VOUS AU

03 88 87 23 55

ARTISAN-MENUISIER :: WASSELONNE

TAM
SARL
Styles

www.tam-styles.fr

ZI du Ried - 67310 WASSELONNE



Agence Immobilière SCHWARTZ

WASSELONNE 80, rue du Général de Gaulle
Tél. 03 88 87 05 02 www.a-i-schwartz.com

VENTES, ESTIMATIONS,
ADMINISTRATION DE BIENS,
LOCATIONS, SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS

N'hésitez pas à nous consulter sans engagement préalable!

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free : 32 44



Julien KERN vous donne les clefs et vous avez le sourire !

Jusqu'à **40 %** de remise*

Sur votre véhicule neuf importé !

Offre sans conditions. Garantie constructeur. Financement. Reprise.



Julien KERN vous accueille
6 rue de Hohengoef
67310 WASSELONNE

03 88 87 63 41

www.k-import.fr

* par rapport au prix tarif France

Histoire

Il y a 70 ans...

23 novembre 1944-23 novembre 2014 : il y a 70 ans, au petit matin, un escadron de la 2ème DB, arrivant de Dabo par Romanswiller, entrain dans Wasselonne. Enfin la libération pour les Wasselonnois qui allaient accueillir avec ferveur et allégresse leurs libérateurs.

Parmi eux, Antoine Chapuzy, jeune garçon de ferme, parti de Saint-Etienne en mars 1941 pour s'engager, descendu à Marseille à vélo pour s'embarquer à destination de l'Afrique du Nord où la France Libre continue le combat. Antoine va participer aux combats d'Afrique du Nord, puis fera partie de la grande épopée de la 2ème DB du Général Leclerc. Antoine y intègre le Régiment de Marche des Spahis marocains. Avec ses camarades d'arme, il débarque en Normandie, à Utah Beach, le 1er août 1944 et participe à la libération de la France.

Dans un petit carnet, il note jour après jour la progression de la 2ème DB. Régulièrement, il inscrit le nom des camarades morts au combat et, au bas de la page, il commente : « Triste journée ». L'avancée se poursuit : la libération de Paris, les durs combats en Lorraine et dans les Vosges, et enfin la ruée vers l'Alsace.

« Arrivons sur Wasselonne, sommes très bien accueillis » écrit-il le 23 novembre 1944. Leur rencontre à Brechlingen ce jour-là avec la famille Weber marquera la vie d'Antoine et de son copain Georges, l'un tireur et l'autre radio dans la même automitrailleuse. Ils épouseront, après la guerre, les deux sœurs Weber, Jeanne et Lina.

Strasbourg est libérée les 23 et 24 novembre 1944. Leclerc a tenu le serment de Koufra prononcé en mars 1941 en Tripolitaine (la Lybie d'aujourd'hui) : « Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg ».

Antoine, comme tous ses camarades rescapés, n'oubliera jamais leur épopée et leur chef estimable, le Général Leclerc, disparu trop tôt en 1947 dans un accident d'avion.

Antoine s'installera définitivement à Wasselonne et parlera peu de son passé. Son fils Jean-Jacques a pu recueillir auprès de lui et de ses camarades les grands moments de cette épopée, qui a fait l'objet de la conférence présentée le 24 novembre dernier dans le cadre de l'Alliance Française et intitulée « L'épopée de Leclerc et ses hommes, de Koufra à Berchtesgaden... en passant par Wasselonne ».



Optic 2000

24 Rue du Général de Gaulle
67310 Wasselonne
Téléphone : 03 88 04 26 45

Découvrez nos nouvelles collections optiques et solaires ! et nos conseils personnalisés.

Ouvert du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:30, le samedi de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00

Le calendrier des manifestations

Samedi 7 février 2015 – 19h30

DINER DANSANT

organisé par le Cercle Saint Laurent
et animé par l'Orchestre Calypso
Espace Municipal Saint Laurent
Renseignements et réservations auprès du
Président Michel Arnould au 06 70 75 57 93
ou arnould.m@wanadoo.fr

Samedi 14 février 2015 – 20h

SUPER LOTO DE LA SAINT-VALENTIN

organisé par l'A.S.W.
Espace Municipal Saint Laurent
Buvette et petite restauration
Gros lot : 600€ en bons d'achat (Bons d'achats de
300, 250, 200, 120€ et lots de valeur)
Renseignements et réservations
au 07 86 21 86 06 ou 09 54 67 03 04

Dimanche 15 février 2015 – 17h

CONCERT DES AMIS DE L'ORGUE SILBERMANN

Eglise Protestante de Wasselonne
Entrée libre – Plateau

Mercredi 18 février 2015 - 15h et à 20h

SÉANCE DE CINÉMA*

Espace Municipal Saint Laurent
Tarif : 4€ dès 14 ans – 3€ moins de 14 ans

Samedi 21 février 2015 – 20h

REPRESENTATION THEATRALE EN ALSACIEN*

Theater uff d'r Eckbank par la troupe « Les
Brischwaschbble » de Dinsheim sur Bruche
Espace Municipal Saint Laurent
Tarif : 8€/personne – 4€ jusqu'à 14 ans inclus
Buvette et petite restauration

Mardi 24 février 2015 - 14h30

CAVALCADE DES ENFANTS*

Départ de l'AGF, puis goûter à l'**Espace
Municipal Saint Laurent**.

Samedi 7 mars 2015 – 20h

CONCERT DU JUMELAGE*

Dans le cadre du jumelage de Wasselonne
avec Sciez-sur-Léman
Espace Municipal Saint Laurent
Entrée libre - Plateau à la sortie

Dimanche 8 mars 2015 – 10h à 18h

MARCHÉ DE PAQUES*

Cour du Château - Entrée libre

Mercredi 18 mars 2015 - 15h et à 20h

SÉANCE DE CINÉMA*

Espace Municipal Saint Laurent
Tarif : 4€ dès 14 ans – 3€ moins de 14 ans

Dimanche 29 mars 2015 – 10h15

CULTE PROTESTANT EN ALSACIEN

dans le cadre de « e Frierhjoher fer unseri Sproch »
Eglise Protestante de Wasselonne
Entrée libre

Jeudi 2 avril 2015 – 20h30

CONCERT DE LA PASSION

Eglise Protestante de Wasselonne
Entrée libre

Lundi 6 avril 2015

CONCERT*

organisé par l'église évangélique
Espace Municipal Saint Laurent

Samedi 11 avril 2015 – 19h30

DINER DANSANT*

organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
de Wasselonne
Espace Municipal Saint Laurent

Dimanche 19 avril 2015

REPAS PAROISSIAL

Culte unique pour le secteur de Wasselonne suivi
du repas paroissial (Paroisse Protestante)
à l'**Espace Municipal Saint Laurent**
Renseignements et réservations
au 03 88 87 01 68 ou jeanwendling@chez.com

Mercredi 29 avril 2015 - 15h et à 20h

SÉANCE DE CINÉMA*

Espace Municipal Saint Laurent
Tarif : 4€ dès 14 ans – 3€ moins de 14 ans

Samedi 2 mai 2015 - 19h30

GRAND CABARET ALSACIEN*

Espace Municipal Saint Laurent

Vendredi 8 mai 2015

BAL* organisé par l'U.N.C.

Espace Municipal Saint Laurent

Samedi 16 au mardi 19 mai 2015

FETE FORAINE DE PRINTEMPS

Centre ville

Mercredi 20 mai 2015 - 15h et à 20h

SÉANCE DE CINÉMA*

Espace Municipal Saint Laurent
Tarif : 4€ dès 14 ans – 3€ moins de 14 ans

Samedi 23 au lundi 25 mai 2015 – 10h à 18h

EXPO PHOTOS

par le Club Photo de Wasselonne
Espace Municipal Saint Laurent
Entrée libre
Renseignements au 03 88 68 29 87
ou waag.ch.m@orange.fr

Samedi 30 mai 2015

SPECTACLE DE LA FÊTE DES MÈRES*

Espace Municipal Saint Laurent

* Pour toutes ces manifestations,
renseignements et réservations auprès
de Wasselonne en Fête au 03 88 59 12 00
ou wasselonne-en-fete@wasselonne.org

 **Diagnosics
Immobiliers**

Amiante - Carrez - Plomb
DPE - Gaz - Electricité



www.edis67.com

Un professionnel pour tous vos diagnostics immobiliers

1A rue du Heylenbach
67310 WASSELONNE

 **03 88 87 24 39**
Courriel : edis67@orange.fr



Chambres froides
Cloisons amovibles
Faux plafonds

3 Place de la Liberté 67310 Wasselonne
Téléphone/fax : 03 88 87 24 08 ▶ Port : 06 32 80 20 18

Les élus du groupe majoritaire «Wasselonne avec vous et pour vous»

Depuis près d'une année, notre équipe est au travail au service de notre ville. Nous pouvons d'ores et déjà dresser un premier bilan de nos actions.

- Le giratoire Ouest, à l'intersection de la RD1004 et de la RD260 est maintenant en service. Ce projet, lancé sous l'ancienne mandature, a pu se réaliser avec le soutien financier du Conseil Général et de la Communauté de Communes. Il permet la desserte de la zone d'activité des Coteaux de la Mossig. Sa mise en service devra aussi délester une partie de la circulation, notamment des poids-lourds, de la rue de Zehnacker.

- Le cheminement pour les piétons vers la zone commerciale et la zone d'activité «Les Pins» est terminé. Il sera rapidement complété par un éclairage. L'entrée d'agglomération a été déplacée en amont du rond-point «René Peter», limitant ainsi la vitesse à 50 km/h sur cette portion de route.

- Le conseil consultatif des citoyens s'est réuni par deux fois. Cette structure sera force de proposition et abordera des thèmes importants liés au développement de notre commune. Il a débattu du TSPO lors de sa dernière réunion ; ces éléments de débat seront répercutés au Conseil

Général dans le cadre de la poursuite de ce projet.

- Les TAP, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires voulue par l'Etat, sont aujourd'hui fonctionnels.

- Le nouveau centre de secours pour les sapeurs-pompiers sera construit par le Conseil Général à Wasselonne en face de la zone commerciale. Cette décision a été prise en novembre. L'aboutissement favorable de ce dossier est à créditer au dynamisme de notre corps de sapeurs-pompiers et au volontarisme des maires successifs : Joseph Ostermann et Michèle Eschlimann.

- La construction du centre sportif avance rapidement. Cet équipement sera livré à l'automne 2015 et servira aux associations ainsi qu'au collège.

Demain, nous continuerons à porter les projets utiles mais raisonnables pour notre ville, nous continuerons à mener les réflexions qui engageront notre avenir. Il nous faudra accompagner l'arrivée du TSPO, ce projet porté par le Conseil Général, qui doit offrir une desserte rapide et cadencée entre Wasselonne et Strasbourg. Il nous faudra prévoir l'équipement très haut débit de notre territoire...

Les 23 élus du groupe majoritaire sont toujours disponibles pour notre ville, embarqués dans un bateau mené par un capitaine qui tient le cap.

Ils vous renouvellent ainsi qu'à vos proches leurs vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

Les élus du groupe «Wasselonne Ensemble»

«Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble est la réussite»

Henry FORD

Ensemble, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2015.

Ensemble, partageons nos idées. Ensemble, projetons-nous vers l'avenir.

Adresses utiles

■ Bibliothèque de Wasselonne

4, Cour du Château - Tél. 03 88 87 18 60
La bibliothèque municipale est ouverte à tous 13h30 par semaine (4h30 en période de congés scolaires).

« La Navette », de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin de Truchtersheim, permet tous les mois de commander les livres que vous souhaitez consulter et qui ne sont pas proposés à Wasselonne. Pour cela, consultez le catalogue en ligne (<http://bdr.cg67.fr>) et passez commande à la bibliothèque.

Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires) :
Lundi de 10h à 11h ; Mardi de 10h à 11h et de 15h30 à 17h ; Mercredi de 10h à 11h, de 16h à 19h
Jeudi de 10h à 11h ; Vendredi de 10h à 11h et de 15h30 à 18h ; Samedi de 10h à 11h30

Pendant les congés scolaires, la bibliothèque est ouverte : lundi, mercredi et samedi de 10h à 11h30.

■ Piscine de Wasselonne

Centre de Loisirs - 3 rue des Sapins
Tél. 03 88 87 03 97

Activités proposées : sauna, cours de natation, aquagym, plongée.

Les horaires d'ouverture pouvant fluctuer en raison des contraintes techniques et des congés scolaires, consultez le site Internet de la Ville ou le bulletin ICI.

■ Wasselonne en Fête

(Comité des Fêtes de Wasselonne)

13 place du Marché - 67310 WASSELONNE
Tél : 03 88 59 12 00

De 9h à 12h et 15h-17h, fermé mardi après-midi.

■ Trésorerie de Wasselonne

8 Cour du Château - 67310 WASSELONNE
Tél. : 03 88 87 03 78 - Fax : 03 88 87 44 05
Courriel : t067064@dgfip.finances.gouv.fr

Nouveaux horaires d'ouverture

lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h
mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Au 1er janvier 2015, le recouvrement des impôts (paiement, demande de délais de paiement, et renseignements divers concernant l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la taxe foncière...) se fera à Molsheim, à l'adresse ci-dessous.

■ Service des impôts des particuliers de Molsheim

20 rue Gaston Romazzotti - BP 26165
67125 MOLSHEIM Cedex - Tél : 03 88 47 98 47
ou sip.molsheim@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ; mercredi et vendredi de 8h30 à 12h (fermeture les après-midi)
Possibilité de réception sur rendez-vous.

Pour les opérations relatives aux créances des collectivités locales, les usagers habitant la commune continueront à être accueillis à la trésorerie de Wasselonne.

■ Sous-préfecture de Molsheim

Horaires d'accueil du public : de 8h30 à 12h00, du lundi au vendredi, sans rendez-vous / en dehors de cette plage horaire, sur rendez-vous, ou par téléphone au 03 88 49 72 72.

Permanences

■ Mairie de Wasselonne

Place du Général Leclerc - BP 14
67318 WASSELONNE cedex
Tél. 03 88 59 12 12 - Fax 03 88 59 12 22
Courriel : mairie@wasselonne.org
Site internet : www.wasselonne.fr

Horaires d'accueil du public
Lundi, mardi et jeudi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi de 8h15 à 12h et vendredi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h

Service Urbanisme et Etat-Civil

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h, fermé mercredi après-midi

Demandes de passeport

Lundi-mardi-jeudi de 8h30 à 11h et de 14h00 à 16h45 ; vendredi de 8h30 à 11h ; mercredi matin et vendredi après-midi : uniquement sur RDV.

Demande multiple (à partir de 2 personnes) : uniquement sur RDV auprès de l'accueil.

■ Permanences en mairie

Mission locale : tous les mardis de 14h à 16h

Info Energie : tous les 2e lundis du mois, de 9h à 12h.
Contact : 03 88 97 39 69

Service Départemental de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Habitat (SDAUH)

Permanence les jeudis matin des semaines impaires, sur RDV UNIQUEMENT pris préalablement au guichet Urbanisme.

Conciliateur de justice : les 1ers lundis du mois, de 14h à 17h

■ Permanences à l'AGF

Centre familial de l'Association Générale des Familles A.G.F.
2 rue Romantica - Tél. 03 88 87 05 59

Aide aux courriers et Pass contre le surendettement :

sur rendez-vous tous les lundis de 14h à 16h et les vendredis de 9h à 11h (consultation gratuite proposées par l'AGF)

Consultation juridique gratuite par Maître SINGER :

Tous les 1ers vendredis du mois. Se renseigner à l'AGF.

Permanence gratuite tenue par Maître BERNHART, notaire :

Tous les derniers lundis du mois, à partir de 19h. Se renseigner à l'AGF.

UNIAT : tous les 3e jeudis des mois impairs

■ Permanence au Centre médico-social : ESPAS

Permanence assurée par Damien Rihoux et Sandrine Pascal chaque dernier vendredi du mois de 9h à 11h à partir du mois d'octobre.

■ PAEJ (point d'accueil et d'écoute jeunes)

Au collège Marcel Pagnol : le jeudi matin de 9h à 13h sur rendez-vous

A la Mairie de Wasselonne : pendant les congés scolaires. Contact : 06 08 57 47 13

Sites internet utiles

Ville de Wasselonne
www.wasselonne.fr

Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig
www.mossig.fr

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
www.sdea.fr

Le portail de l'Administration Française
www.service-public.fr

Le portail des démarches en ligne
www.administration24h24.gouv.fr

Recherche de formulaires
www.cerfa.gouv.fr

Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
www.strasbourg.caf.fr

Demande de logement social en ligne
www.demandedelogement-alsace.fr

Conseil Général du Bas-Rhin
www.cg67.fr

Conseil Régional d'Alsace
www.region-alsace.eu

Préfecture de la Région Alsace, Bas-Rhin
www.bas-rhin.pref.gouv.fr

Assurance Maladie (consultations remboursements en ligne, attestations, édition d'imprimés)
www.ameli.fr

CTBR (horaires des bus)
www.ctbr67.fr
ou renseignements au 09 72 67 67 67

Transports en Alsace
www.vialsace.eu

Recherche pour vous les différentes solutions offertes par les transports en commun pour vous rendre d'un point à un autre en Alsace.

Téléphones utiles

Pompiers : appeler le **18**

Centre de secours de Wasselonne :
03 88 87 14 78

SAMU : appeler le **15**

Garde médicale d'urgence :
03 69 55 33 33

Centre anti-poisons :
03 88 37 37 37

Gendarmerie de Wasselonne :
03 88 87 02 45

Permanence Electricité de Strasbourg :
03 88 18 74 00

Permanence Gaz de Strasbourg :
03 88 75 20 75

Permanence S.D.E.A. :
03 88 19 97 09



E. Leclerc



Sortie ZI LES PINS Route de HOHENGOEFT
67 310 WASSELONNE
Tel : 03 88 04 80 60